

Le Réseau Interministériel de Modernisation de la fonction RH

Contexte et objectifs

- Suite au COPIL métier du 8 octobre 2014 et dans le cadre de ses missions, le CISIRH a mis en place le Réseau Interministériel de Modernisation de la fonction RH (Réseau IMRH).
- Ce dernier est animé par une équipe dédiée et vise à **partager des expériences et des bonnes pratiques de gestion RH au sein de la communauté interministérielle**.
- **Les groupes de travail** organisés dans le cadre du Réseau IMRH ont pour objet de **traiter des thématiques interministérielles RH ponctuelles, portant sur l'articulation de l'ensemble de la chaîne RH-GA-Paye**.
- Ils permettent de diffuser les bonnes pratiques identifiées et de **produire des solutions opérationnelles à court-terme**, notamment en collaboration avec les équipes projets du CISIRH (Référentiels, INGRES, Centre de compétences éditoriales, etc.) les directions réglementaires (DB, DGAFP, DGFIP) ainsi que la DINSIC (Direction de Programme SIRH-Paye).

A qui s'adresse-t-il ?

- A vous, responsables opérationnels de la fonction RH au sein des ministères, quelle que soit votre fonction (gestion RH, contrôle interne, projets, etc.).

Que peut-il vous apporter ?

Le Réseau IMRH est un espace d'échanges et un levier de modernisation vous permettant de :

- vous appuyer sur une communauté interministérielle RH active ;
- prendre du recul sur le quotidien de vos missions et projets ;
- partager vos retours d'expérience et bénéficier de ceux d'autres ministères et directions ;
- connaître ou prendre connaissance des meilleures pratiques observées sur le terrain afin de vous aider à construire des solutions adaptées à vos besoins ;
- accroître la visibilité des avancées de vos travaux auprès des services RH, notamment dans le cadre du COPIL métier.

Comment fonctionne-t-il ?

Le développement du réseau et la richesse de ses travaux s'appuient sur les contributions de l'ensemble de ses membres

1 Identification des sujets

- Travaux prioritaires identifiés lors des COPIL métier
- Suggestions des participants aux GT
- Proposition des sujets par le COPIL réseau

2 Sélection et qualification des thèmes prioritaires

- Priorisation des sujets, en lien avec les travaux menés dans les ministères
- Validation des sujets par le COPIL métier

5 Partage des résultats à l'écosystème

- Partage des résultats (lors des COPIL métier, par la newsletter et sur le portail PissaRHo)

3 Instruction des sujets

- Ateliers de travail interministériels
- Sollicitation d'expertises externes

4 Partage des résultats au sein du réseau

- Partage des résultats (portail PissaRHo)
- Organisation éventuelle d'ateliers complémentaires ou ouverture sur de nouveaux sujets
- Travaux transverses entre ministères selon besoins
- Echanges en COPIL réseau sur les résultats et les suites à donner

Quel est le premier bilan des travaux du Réseau ?



Environ 400 participants, représentant 20 ministères et directions réglementaires

16 groupes de travail organisés sur des thématiques proposées/identifiées par les ministères ou directions réglementaires

- ✓ Contrôle interne
- ✓ Relations aux comptables
- ✓ Bibliothèque des actes
- ✓ Comités médicaux et commissions de réforme
- ✓ Déconcentration des actes
- ✓ Réintégration après mobilité
- ✓ La veille réglementaire



Des retours d'expérience et partages de bonnes pratiques



- ✓ Intégration des retours de PAY dans le SIRH (MEN)
- ✓ Création et maintenance d'une bibliothèque des actes (MEF, MEN, MTES, RenoRH)
- ✓ Listage des entrées (MJ)

Des livrables opérationnels et à portée interministérielle

- ✓ Des fiches de gestion RH (PNA, congés maladie,...)
- ✓ Le guide des pièces justificatives à remettre aux comptables
- ✓ Des guides opérationnels (ex : aide à la rédaction d'une charte de gestion des agents en PNA)
- ✓ Des documents d'aide à la décision (ex : clarification des voies de mobilité)
- ✓ Des modèles d'états liquidatifs
- ✓ Des guides réglementaires (ex: avancement de grade)



Des enquêtes sur les pratiques ministérielles (gestion des bulletins de paye, PNA, comités médicaux, accident du travail, réintégration après mobilité)

Contactez-nous !

reseau-imrh.cisrh@finances.gouv.fr